

Un vide juridique autour de la maternité des élues

Léonore Moncond'huy, maire EELV de Poitiers, s'apprête à prendre un congé maternité de deux mois durant lequel son indemnité de fonction sera suspendue. Un vide juridique auquel il faut remédier au plus vite, réagit l'Observatoire de la parité d'Occitanie.

Pas facile d'être maire quand on s'apprête à être mère... La situation peut paraître incroyable. La maire de Poitiers, Léonore Moncond'huy, va prendre un congé maternité de deux mois à partir de la mi-mars. Or, cette disposition n'est tout simplement pas prévue par la loi pour les élues.

Conséquence : la maire écologiste de cette ville de 88 000 habitants a dû « bricoler », selon ses termes, pour se faire remplacer et va perdre en salaire puisqu'elle ne touchera plus ses indemnités de fonction. « Puisque mon indemnité est une indemnité de fonction, on considère que comme je ne suis plus en fonction, je la perds », a-t-

elle expliqué au *Monde*. Léonore Moncond'huy, qui a cessé toute activité professionnelle pour se consacrer à son mandat, touchera certes des indemnités journalières de la CPAM. Mais à l'heure actuelle, contrairement à ce qui se fait dans le secteur privé où l'employeur complète pour garantir le maintien du salaire, la loi ne prévoit pas que les collectivités locales compensent la différence entre le montant des indemnités journalières versées par l'Assurance maladie et le montant de l'indemnité d'élue.

« C'en est pas possible ! », s'insurge Geneviève Tapié. « Si on veut que des jeunes femmes accèdent aux responsabilités au plus haut niveau en politique, il faut légiférer là-dessus. Il faut leur permettre d'occuper des responsabilités en ayant la garantie qu'elles pourront continuer à exercer leur fonction sans perte de droits ni de salaire », insiste la présidente de l'Observatoire de la parité d'Occitanie.

« Pendant très longtemps, la question ne s'est pas posée parce que jamais une femme élue n'aurait eu « l'outrecuidance » de tomber enceinte pendant son mandat », commente Geneviève

de concevoir pendant son mandat politique.

Tapié. Cela fait désormais 80 ans que les femmes sont éligibles en France et les femmes élues, notamment à la tête d'exécutifs locaux, sont plus nombreuses (outre des femmes maires, la région Occitanie se distingue par une présidente à sa tête et cinq présidentes de Départements), mais aussi plus jeunes. Pourtant, un vide juridique archaïque persiste autour de la question de la maternité de ces élues.

Une volonté de légiférer

Interpellée par la maire de Poitiers, qui « revendique (...) le même droit que tout le monde » et « souhaite pouvoir profiter de cette période dans un cadre juridique sécurisant », la ministre chargée des Collectivités territoriales, Dominique Faure, a fait part de sa volonté de modifier la loi « pour permettre

aux exécutifs locaux de bénéficier de leurs droits aux congés dans les mêmes conditions que tout un chacun ».

Cette question devrait être abordée à l'occasion de prochains débats parlementaires autour de la création d'un statut des élus locaux plus attractif. Une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée par la députée Renaissance Violette Spillebout et le député communiste Sébastien Jumel, sans date d'examen à ce stade.

« C'est une très bonne nouvelle, il faut légiférer. Mais il faudra ensuite être sûr que la loi soit appliquée », insiste Geneviève Tapié. « On a beaucoup légiféré, et depuis longtemps, sur le congé maternité dans l'entreprise. Pourtant les mentalités font que certains employeurs continuent, bien que ce soit sanctionné par la loi, à

infliger aux femmes le soupçon de la maternité en essayant sournoisement de leur faire dire, dans des entretiens d'embauche, si elles attendent un enfant ou pas, par exemple. Et quand elles reviennent de congé maternité, parfois, elles sont mal accueillies. On leur fait par exemple le grief que c'était bien long... », rapporte la présidente de l'Observatoire régional de la parité. « Le monde politique et le monde de l'entreprise ont été organisés par des hommes, pour des hommes. Et ça continue, parce que les femmes sont en minorité aux postes de commandement, parce qu'elles connaissent un ralentissement de leur carrière au moment où elles ont leurs enfants et qu'on ne leur donne pas la capacité d'avancer. Il faut mettre les pieds dans le plat. »

Amélie Goursaud